

e votre fession ec Le CHILEN ET DU CHILEN ET DU CHILEN

Favorita II

Le premier choix pour le toiletteur professionnel





Un investissement rentable!

Moteur puissant à faible vibration
 Il rend votre travail plus agréable et soulage vos articulations.

- Constance des bons résultats de coupe
 Grâce à Favorita vous travaillez rapidement et vous êtes satisfaits du résultat.
- Conçu pour une utilisation en continu
 Même après une utilisation en continu d'une journée de travail, votre Favorita fonctionne comme au début.
- Toilettage sans fatigue
 Grâce à la répartition équilibrée du poids de la tondeuse.
- Coupe excellente et tête de coupe à longue durée de vie
 Ce système de tête de coupe unique avec vis d'appoint permet un résultat de coupe excellent et une longue durée de vie des têtes de coupe.

Tondeuses Aesculap depuis 1913



CHADOG 9, rue Léonard de Vinci 17 443 Aytré Tél : 05 46 43 85 85 www.chadog.fr



JIKA P.A. la Grignardais 22 490 Pleslin Tél: 02 96 27 11 20 www.jika.com

B. Braun Vet Care

Veterinary Expertise by B. Braun and Aesculap www.bbraun-vetcare.com

Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

N°53 - Avril 2009

Responsable de la publication

Anne-Marie LE ROUEIL

Conception graphique
Armano Studio
01500 S^T DENIS EN BUGEY

Imprimerie Cusin 38300 BOURGOIN JALLIEU

Le comité se réserve le droit de refuser toute insertion (d'articles, de publicité, de petites annonces, etc) à caractère tendancieux, sans avoir à justifier de sa décision (en application de la loi de 1881, relative à la liberté de la presse).

Tél. 0892 681 341 (0,34€ TTC/mn) www.snpcc.fr snpcc@aol.com

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h30 Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

N° ISSN: 1959-7126

Abonnement 6 brochures : 36€



Photo de couverture Ckenya du Château du Paradis Propriétaire Mme Patricia Bigot Crédit photos M. Alain Frey

Les textes et les illustrations contenus dans le présent document ne peuvent pas être reproduits ou utilisés sans l'accord préalable du SNPCC.



Le rapport Vautrin présenté à l'assemblée nationale le 12 mars 2009 fait un état des lieux de la filière canine en reprenant la diversité de notre milieu professionnel. Madame le Député propose de clarifier cet état de fait et se rallie à notre proposition de structurer les "comportementalistes" pour mettre en place une formation d'"éducateur comportementaliste". Cette proposition résultait de la table de travail que notre syndicat avait organisé à Lyon le 29 janvier 2008.

Elle préconise de ce fait « *d'arrêter une nomenclature complète des métiers du chien* » pour sortir de la nébuleuse contre laquelle évoluent nos professionnels. Pour exemple :

- en élevage : 600 000 chiots se commercialisent annuellement sans aucune traçabilité ni aucune déclaration aux administrations
- en pension : développement des "dog sitting", ces particuliers qui accueillent chez eux les chiens pour des tarifs allant de 13 à 20 euros la journée
- en éducation : ce sont les créations sous forme associative de clubs (hors circuit SCC)
- en toilettage : c'est le développement des «toiletteurs à domicile ».

Tout ceci cache une économie souterraine existante, qui serait identifiable pour peu que l'on s'en donne les moyens. Cette prise en compte permettrait de créer des emplois et des petites entreprises...

Pour la partie élevage, elle propose de « mettre à l'étude une obligation générale de déclaration et d'instituer un contrôle a priori des petites annonces ».

Enfin elle clôture en précisant qu'« un consensus se dégage peu à peu pour la mise en place d'un Institut technique qui aurait pour mission de définir et de contrôler une politique globale de l'animal de compagnie. »

A suivre donc ...

En ce qui concerne la formation des maîtres des chiens catégorisés et autres chiens à la demande du maire, le décret relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du Code rural et au contenu de la formation, est sorti le 3 avril 2009 au JO.

Les arrêtés d'application fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude et celui fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude sont à la signature. Les circulaires et notes de service ont été rédigées avec l'aide de tous les intervenants.

Nous ne saurions que trop vous conseiller de préparer vos dossiers afin d'être prêts à les adresser au préfet dès que les arrêtés ministériels seront sortis. Nous comptons sur chaque éducateur pour nous faire part de leurs expériences et remarques afin de pouvoir travailler sur d'éventuels ajustements des textes.

Anne Marie LE ROUEIL, Présidente

Ce n'est pas seulement l'endroit où l'on va qui donne un sens à la vie, mais aussi la façon dont on s'y rend.

Marc Levy

Assemblée générale

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents,

L'année 2008 s'écoule avec un nombre de réunions et tables de travail toujours plus important.

Le décret «activités» est devenu cet été le décret relatif à la protection des animaux. De nombreux articles sont directement liés à la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie.

Notre syndicat avait fait de nombreuses propositions lors de l'élaboration de ce décret. Depuis la parution de la loi de janvier 99, le S.N.P.C.C. a mené une politique de participation active, tout en ne perdant jamais de vue l'objectif premier de ce décret : la protection animale. Nos certificats de capacité devront être «validés» par une actualisation des connaissances, ce qui n'est pas une mauvaise chose, la formation continue est un principe qui existe dans de nombreuses professions y compris dans d'autres filières agricoles.

Pour le bien de nos professions, il est important de noter que ce décret renforce la définition de l'activité d'élevage du code rural en obligeant de préciser la mention «particulier» pour ceux qui ne produisent pas au moins deux portées par an. Autre renforcement introduit par le décret, l'introduction du terme «n'appartient pas à une race» lorsque le chien ou le chat n'est pas inscrit à un livre des origines. La production du chien de race est aujourd'hui de plus en plus stable et nous devons valoriser sa sélection et les éleveurs qui la produisent, ce décret y contribue.

A ce sujet, un autre article nous inquiète : celui qui précise que « la sélection des animaux de compagnie sur des critères de nature à compromettre leur santé et leur bien être ainsi que ceux de leurs descendants est interdite ». Nous n'osons imaginer les consé-quences de cette décision dans les élevages de certaines races de chien ou chat.

Nous attendons avec impatience le rapport de Mme Vautrin. Nous avons été entendus par Mme le député et sa commission et avons pu présenter différentes propositions dans le cadre de sa mission parlementaire sur

l'organisation de la filière. Nous avons montré notre attachement à la mise en place d'un dispositif efficace pour lutter contre l'élevage clandestin. L'origine essentielle du problème de présence de chiens potentiellement dangereux relève essentiellement d'une absence de maîtrise des circuits de vente et d'élevage. En limitant les circuits parallèles, nous permettrons un meilleur suivi des élevages, de leur mode de fonctionnement, de leur méthode de socialisation et familiarisation. Nous avons rappelé que le devoir d'information de l'éleveur au propriétaire est indispensable. C'est ainsi que nous permettrons l'installation de nos jeunes en formation dans nos écoles agricoles. Ceux qui souhaitent produire des chiens ou des chats, quelles que soient leurs motivations, doivent être déclarés aux administrations. Ils doivent permettre l'accès des services vétérinaires à leurs installations, à leurs méthodes d'élevage, et que ceux-ci puissent constater la présence effective sur les lieux d'un titulaire du certificat de capacité à l'élevage. Il nous paraît inadmissible d'accepter encore aujourd'hui que dix ans après la promulgation des rapports FONTBONNE et LEGEAY, près de 600 000 chiens soient toujours issus de circuits inconnus des administrations.

Nous sommes de plus en plus sollicités par les M.S.A. départementales dans le cadre de contrôles effectués chez des «éleveurs» prétendant ne pas avoir à payer de cotisation solidarité alors même qu'ils sont souvent affiliables de part le nombre d'animaux détenus ou le nombre de chiots vendus, et en conséquence le nombre d'heures effectuées au regard de cette profession.

A l'heure où nous devons faire face à la rénovation de nos diplômes, il est important que l'on prenne conscience que les professionnels installés représentent plus de 1500 emplois directs et forment la majorité des jeunes par la voie de l'apprentissage, de l'alternance ou de la formation initiale, en BEPA et BAC PRO. En admettant qu'un éleveur qui vit de sa passion produise « en moyenne » 80 chiots par an, reprenons les chiffres connus de 600 000 chiots produits par « la nébuleuse », et ce sont là 7500 jeunes qui peuvent s'installer! On peut même légitiment penser qu'avant de s'établir ils pourraient se faire embaucher, et nous voilà créateur d'emplois.

En ce qui concerne le BAC PRO en trois ans, nous n'avons pas beaucoup d'informations à vous transmettre pour le moment. Ce dont nous sommes convaincus c'est que la profession ne pourra pas s'engager par contrat d'apprentissage sur trois années avec de jeunes adolescents dont nous savons tous la difficulté qu'il y a à les canaliser à cet âge là. Cependant, nous avons des jeunes passionnés et notre rôle est de les aider à aller au bout de leur projet, comme d'autres, dans d'autres professions.

Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, a lancé les rencontres «Animal et Société» pour un travail de réflexion sur la question de la protection animale, à la demande du Président de la République. Pour la première



RAPPORT MORAL

fois l'ensemble des acteurs de la société et les pouvoirs publics sont impliqués, avec cinq collèges : les élus locaux et les parlementaires, les représentants des secteurs professionnels, des organisations non gouvernementales, des ministères, des scientifiques. Nous avons été ensuite sollicités pour faire partie de la Commission Nationale des rencontres Animal et Société, présidée par M. Thierry TUOT. Plusieurs groupes de travail se sont mis en place, où d'autres intervenants ont pu nous rejoindre pour travailler et faire des propositions. De nouvelles réunions sont déjà en perspective... sachons saisir l'occasion qui nous est donnée de proposer plutôt que subir.

Le Syndicat a signé une convention avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en élevage canin et félin. Les éleveurs qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à se faire connaitre en envoyant leur contribution. Ce guide a pour objectif de répondre aux premières questions que l'on peut se poser lorsque l'on s'installe mais aussi à aider les services de contrôles à mieux comprendre notre activité professionnelle qui peut être tant différente selon le nombre d'animaux et les races élevées.

En ce qui concerne les éducateurs et en dehors des éducateurs diplômés du BP Educateur, il y a ceux qui ont obtenu leur certificat de capacité lié à leur expérience professionnelle. Ils étaient en place depuis longtemps et l'on peut considérer qu'ils sont compétents. Certains vétérinaires travaillent avec eux, et ce sont là des relations qui se sont construites de façon empirique et qui partent du principe que si l'éducateur n'était pas compétent il n'existerait plus. Arrivent ensuite les autres : il n'y a aucune lisibilité pour les propriétaires de chiens, voire même pour la profession vétérinaire. Voilà comment nous nous retrouvons aujourd'hui avec des créations d'associations loi 1901 pour pratiquer l'éducation canine (hors club SCC), des éducateurs-comportementalistes, voire comportementalistes. Certains ont pourtant une formation universitaire mais il s'agit là d'un flou total, car il manque des limites et nous voyons tous proliférer des cartes « d'éducateurs » avec des numéros de portable...

Lorsque nous avions demandé un diplôme d'éducateur canin, nous avions souhaité qu'ensuite se mettent en place des modules en fonction de différentes options : comportement canin, dressage chasse, dressage disciplines incluant le mordant, dressage troupeaux, etc...

Faire reconnaitre notre métier d'éducateur et ses champs de compétence était notre objectif lorsque, dans le cadre du projet de loi sur les mesures de protection des personnes nous avons proposé de mettre en place un référentiel pour la formation des formateurs des maîtres. A l'occasion d'une réunion organisée par nous, l'idée d'un projet de création de référentiel a été présenté tant au Ministère de l'Agriculture qu'au Ministère de l'intérieur présents. Notre démarche s'inscrivait pour une parfaite lisibilité de la profession, mais également pour une formation homogène des maitres au niveau national dans le cadre de cette mission confiée par le gouvernement.

Le SNPCC poursuit sa démarche de reconnaissance de ses professions par la formation. C'est ainsi qu'est né le projet CESCCAM que certains d'entre vous ont peut être déjà passé. Au-delà de l'objectif de la formation des maitres, le motif de cette formation est une première étape vers la formation continue. Notre syndicat a organisé



de nombreuses réunions auxquelles ont été invités et ont travaillés la SFC, le GECC, le MFEC, des vétérinaires et lors d'une dernière réunion, nos travaux ont été présentés à M. Bertrand DEPUTTE professeur d'éthologie à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, chef de projet. Ceux qui ont passé le CESCCAM ont pu apprécier la richesse de son contenu et la qualité de ses intervenants.

Enfin, le SNPCC a fait part, dans le courant du deuxième trimestre 2008, aux services compétents du Ministère du travail, de sa demande d'adhésion à la convention collective des fleuristes, vente et services des animaux familiers et de participation aux négociations collectives y afférentes. Déclaré et enregistré comme syndicat professionnel, nous ne regroupons exclusivement que des entreprises qui satisfont aux dispositions réglementaires d'un syndicat professionnel, et conformément au code du travail. N'ayant pas reçu de réponse, le SNPCC, qui ne souhaite pas intégrer les instances du PRODAF qui n'a pas le statut d'union de syndicats, a entrepris de se soumettre spontanément à la procédure d'une enquête de représentativité. Nous avons présenté un dossier justifiant de l'ensemble des conditions législatives relatives à la notion de représentativité d'un syndicat : ancienneté, nombre d'adhérents, indépendance financière.

Le concours d'activités du SNPCC et du PRODAF et les attributions respectives conférées aux organisations syndicales d'employeurs, d'une part, et aux organisations interprofessionnelles d'intérêt général, d'autre part, faussent les données de la négociation collective dans le secteur des animaux de compagnie. Dans ce dossier, nous avons reçu l'appui officiel de la CNAMS et de la Fédération Nationale des Fleuristes de France, mais également de députés qui ont écrit leur soutien à l'ensemble de nos actions.

Le Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine s'est très bien déroulé et est reconduit sur la commune d'Ambérieu en Bugey en reprenant ses périodes historiques des 24 et 25 octobre 2009.

Je clôturerai ce rapport moral en précisant combien, à titre personnel, il me faut être à l'écoute de vos craintes en cette période de crise, mais aussi combien je suis fière de porter vos valeurs, vos espoirs, votre déterminisme.

> Anne Marie LE ROUEIL Présidente du SNPCC

Le spectacle du monde ressemble à celui des Jeux olympiques : les uns y tiennent boutique ; d'autres paient de leur personne ; d'autres se contentent de regarder.

Pythagore (Extrait des Fragments)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT FINANCIER

Bonjour à tous,

Notre nombre d'adhérents pour l'année 2008 est de 629. Nouveau chiffre record pour notre syndicat cette année !

Le nombre constant de progression de nos adhérents reflète le dynamisme et la bonne santé de notre organisation syndicale.

Nos soldes en banque sont positifs au 31 décembre 2008. Le solde de notre compte courant au Crédit Agricole est de 3 362,10 € et le solde sur notre livret est de 6 015,00 €.

Cette année, notre exercice se termine par un résultat négatif de - 5 473 €.

Pour information, nous avons un compte bancaire commun ouvert avec la S.F.C. dans le cadre de l'organisation des C.E.S.C.C.A.M. avec un solde positif d'un montant de 10 832,24 € au 31 décembre 2008, ceci n'étant pas un résultat comptable.

Notre budget de fonctionnement pour cette année 2008 a dépassé les 120 000,00 €.

Je tiens à m'excuser auprès de cette assemblée pour ce rapport financier très succinct que j'ai dû rédiger au pied levé en raison de l'absence de dernière minute de notre trésorière.

Toutefois, je me tiens à votre disposition pour toutes questions liées au compte de résultat qui vous est présenté.

> Serge LAUGIER Vice-trésorier





RAPPORT D'ACTIVITÉS

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

L'année écoulée a été une fois de plus décisive pour nos professions, aussi bien pour notre représentativité, nos fonctions, nos diplômes, que de la modification des règles régissant notre quotidien. Nous sommes tous impactés de manière plutôt favorable par ces décisions.

Le travail en profondeur du S.N.P.C.C. auprès des instances ministérielles, de nos représentants politiques, de nos élus, des différentes associations et fédérations se trouve reconnu. La meilleure preuve en est notre intégration à la commission nationale mise en place pour le suivi des rencontres Animal et Société par notre Ministre de l'Agriculture.

Tout comme la loi de 99 produit aujourd'hui tous ses effets, nous sommes persuadés que les lois de cette année auront un effet tout aussi bénéfique pour nos professions dans l'avenir.

Nous sommes dans un processus privilégiant clairement les professionnels au détriment de la nébuleuse et une prise de conscience des acteurs de la vie publique et sociétale de nos problématiques. Dans le contexte actuel de «crise», il devient de plus en plus intolérable pour nos dirigeants de savoir que la plus grande part du chiffre d'affaires généré par nos filières échappe à toutes taxes, impôts et ne crée pas d'emplois déclarés.

Le souci de sécurité par rapport à certaines races, aux chiens mordeurs, l'intégration des animaux dans la société et la ville, le manque de formation de bon nombre de propriétaires, le décalage entre la vie animale et citadine ouvrent de nouvelles pistes de développement pour nos professions.

Même si l'exercice va vous paraître un peu long, il reflète toutefois la multiplicité, la diversité des interlocuteurs rencontrés et des actions engagées.

Vous trouvez ci-joint la liste de nos actions et interventions de l'année écoulée.

Je vous remercie de votre présence à notre assemblée générale et de votre attention.

Jean-Louis AYNIE Secrétaire

NOS ACTIONS 2008

29 janvier

Table de travail devant amener à un relevé de conclusions dans le cadre du projet de loi sur la protection des personnes à Lyon (69).

11 février

Réunion de comité à Chalamont (01).

12 février

Assemblée générale à Chalamont (01).

Intervention de Mme Le Roueil : « Point sur l'évolution de la loi sur les chiens dangereux » et intervention du Docteur Thierry Bedossa sur le thème : « Attachement et comportements sociaux chez le chiot ».

4 mars

Réunion de la Commission Education Dressage Comportement à la MFR de Beauchamp à Eyragues (13).

25 mars

Participation à la première réunion des rencontres «Animal et Société» au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

28 mars

Participation à l'assemblée générale de la MFR de Beauchamp à Eyragues (13).

29 mars

Participation à l'assemblée générale du LOOF à Palaiseau (91).

3 avril

Participation de M. Daniel au comité départemental de la santé et de la protection animales sur les chiens dangereux à la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Val d'Oise (94).

4 avril

Participation à l'assemblée générale de la MFR de Saint André le Gaz (38).

6 et 7 avril

Présence de MM. Maletras et Laugier au congrès de la CNAMS à Paris (75).

8 avril

Réunion de la Commission Education Dressage Comportement à Avignon (84).

11 avril

Participation aux Rencontres d'Alfort sur le thème : «Le chien méchant ! Comprendre et prévenir la dangerosité de l'animal de compagnie» à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort (94).

12 & 13 avril

Intervention au colloque «Les mœurs canines et félines» en Avignon (84).

15 avril

Participation à la deuxième réunion des rencontres «Animal et Société» au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

29 avril

Présence à la MFR de Saint André le Gaz (38) lors de l'inspection du Ministère de l'Agriculture pour la mise en place du BAC PRO.

6 mai

Participation à la troisième réunion des rencontres « Animal et Société » au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

10 & 11 mai

Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine à Ambérieu en Bugey (01).

15 mai

Participation à la quatrième réunion des rencontres « Animal et Société » au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

19 mai

Participation à la réunion supplémentaire des rencontres « Animal et Société » au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

20 ma

Entrevue avec Mme Soubeyrand, Conseillère du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour présenter le référentiel de formation destiné aux éducateurs canins dans le cadre de l'aide à l'évaluation comportementale et la formation des maîtres à Paris (75).

21 mai

Participation à la réunion organisée par Royal Canin sur la législation en élevage à Lyon (69).

23 ma

Dîner avec MM. Bedossa et Queney à Lyon (69) pour l'organisation du séminaire « Génétique » en partenariat avec la SFC.

26 ma

Entrevue avec Maître GOSSWEILER afin d'étudier la mise en place d'actions visant à la défense des professions que nous représentons à Chalamont (01).

28 mai

Rendez-vous avec la FNFF (Fédération Nationale des Fleuristes de France) concernant les négociations collectives à Paris (75).

29 ma

Rendez-vous avec les partenaires sociaux concernant les négociations collectives à Paris (75).

5 juir

Participation de Mme Le Roueil à la réunion d'information de la région Rhône Alpes sur les rencontres « Animal et Société » à Lyon (69).

9 juin

Participation de M. Maletras à la réunion d'information de la région lle de France sur les rencontres «Animal et Société» au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

11 juin

Participation de M. Laugier à la réunion d'information de la région Provence Alpes Côtes d'Azur sur les rencontres «Animal et Société» à Marseille (13).

13 juin

Participation de M. Laugier à la réunion d'information de la région Languedoc Roussillon sur les rencontres «Animal et Société» à Montpellier (34).

16 juin

Participation de M. Aynié à la réunion d'information de la région Midi Pyrénées sur les rencontres « Animal et Société » à Toulouse (31).

17 juin

Réunion de comité à Chalamont (01).

18 juin

Participation à la réunion visant à mettre au point le programme de la journée de formation pour les propriétaires de chiens dangereux à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort (94).

NOS ACTIONS 2008

19 juin

Participation à la réunion «Rencontres «Animal et Société» : préparation de la table ronde finale» au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

27 juin

Participation à la réunion « parents - maîtres de stage » à la MFR de Semur en Auxois (21).

3 juillet

Participation à la réunion de présentation et de discussion organisée par le rapporteur général des Rencontres «Animal et Société», M. Thierry TUOT, afin de présenter son projet de rapport et de discuter de ses grandes orientations à Paris (75).

8 juillet

Participation à la réunion de clôture «Rencontres « Animal et Société » au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris (75).

9 juillet

Audition par la Mission d'Information Parlementaire sur la filière canine, dont le rapporteur est Catherine Vautrin, député UMP de la Marne, au Palais Bourbon à Paris (75).

10 juillet

Entrevue avec Mme Pichoir, formatrice au CFPPA de Cibeins concernant la formation des formateurs et la formation au transport des animaux à Chatillon la Palud (01).

16 juillet

Présence à la réunion de discussion sur deux projets d'arrêtés (programme de la formation et titres requis) consécutifs au projet de décret sur la formation des maîtres à Paris (75).

21 août

Entretien avec M. Gilles Bernard, administrateur civil au Ministère de l'Intérieur (75).

12 septembre

Entrevue avec M. Michel Cadot, Directeur de cabinet de M. Michel BARNIER pour présentation de la formation CESCCAM à Paris (75).

17, 18 & 19 septembre

Première session de formation CESCCAM au Lycée de Cibeins à Misérieux (01).

18 septembre

Réunion de comité à Jassans Riottier (01).

24 septembre

Entretien avec Mme Jacon et M. Facundo, conseillés en Installations Classées et en Agronomie à la Chambre d'Agriculture de l'Ain en vue d'aider les éleveurs canins qui s'installent et sur la gestion des déchets organiques à Chatillon la Palud (01).

24 & 25 septembre

Participation de M. Laugier au jury professionnel pour le passage de l'évaluation par QCM dans le cadre du dressage au mordant au CFPPA D'Aix Valabre (13).

25 septembre

Entrevue avec M. Guillaud, directeur de la MFR de Saint André le Gaz pour la mise en place de formations adultes à Chatillon la Palud (01).

26 septembre

Rendez-vous avec la banque pour ouverture d'un compte joint SFC/SNPCC pour la gestion des formations CESCCAM.

2 octobre

Participation de M. Laugier au comité départemental de la santé et de la protection animales du Vaucluse à Avignon (84).

6 octobre

Participation de M. Laugier au séminaire pour la simplification administrative au Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique à Paris (75).

22 octobre

Participation de Mme Le Roueil à une réunion avec la SFC et l'UMES (Unité de Médecine de l'Elevage et du Sport de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort) pour la mise en place de sessions de formation à Paris (75).

25, 26 et 27 octobre

Session de formation CESCCAM à Avignon (84).

13 novembre

Entrevue avec le Directeur Général de AAC (Assurances des Animaux de Compagnie) pour travailler sur la mise en place de contrats spécifiques à nos professions à Chatillon-la-Palud (01).

17 octobre et 18 novembre

Ouverture compte bancaire «formations» au Crédit Agricole de Chalamont (01).

21 novembre

Réunion téléphonique avec M. Pierre Grimaud pour l'organisation du Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine 2009 et autres actions pour les toiletteurs.

25, 26 et 27 novembre

Session de formation CESCCAM au CFPPA de l'Epine dans la Marne (51).

27 novembre

Entretien avec M. Cotton-Haller, Directeur du CFPPA de l'Epine pour discuter des projets de formation adultes à l'Epine (51).

28 novembre

Entrevue avec M. Reitzer, chargé d'études DGER/POFE-BFETP du Ministère de l'Agriculture pour la constitution du dossier de candidature qui permettra aux futurs formateurs des propriétaires de chiens dangereux de candidater auprès des préfectures et des modalités de l'appel national à candidatures à Paris (75).

2 décembre

Réunion de comité à Chalamont (01).

9 décembre

Réunion organisée par la Préfecture de l'Ain, pour présentation des différents contrats de travail aidés possibles à Bourg en Bresse (01).

11 décembre

Réunion pour la rédaction de l'arrêté pour l'application des articles R.214-30-2, R.214-30-3 et R.214-32-1 relatifs à la présentation des documents d'accompagnement lors de la cession et de la livraison d'un animal de compagnie domestique et aux mentions devant être portées sur les installations de présentation à la vente, à la suite de la parution du décret n°-871 du 28 août relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le code rural, à la Direction Générale de l'Alimentation à Paris (75).

12 décembre

Invitation à la première réunion plénière de la Commission Nationale de suivi des rencontres «Animal et Société» au Ministère de l'Agriculture à Paris (75).

17, 18 et 19 décembre

Session de formation CESCCAM à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort (94).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008 du 3 mars 2009 à Chalamont (01)

Secrétaire de séance : Mlle Rigaud Isabelle.

<u>Membres du comité présents</u>: Mmes Le Roueil et Devoize, MM Maletras, Aynié, Laugier, Bochard, Daniel, Fonseca et Frey.

Membre du comité absente excusée : Mme Planche.

Mme Le Roueil, Présidente, accueille les adhérents et les membres du comité présents.

Elle remercie tout particulièrement les représentants des MFR de Semur en Auxois et de Saint André le Gaz pour leur présence régulière à toutes les assemblées générales depuis plusieurs années, et excuse l'absence de la MFR de Guilliers en raison de son éloignement important (Bretagne).

L'assemblée générale débute à 10 heures par les élections afin de procéder au renouvellement statuaire de 4 membres du comité auquel se rajoute deux postes à pourvoir en remplacement de Mme Pierre et M. Lefèbvre, démissionnaires. Les 4 mandats venant à échéance normale et donc à pourvoir pour six ans, sont ceux de : Mme Le Roueil, MM. Daniel, Fonseca et Frey.

Les autres candidats sont : Mme Goyon Sandra, Mme Molinie Karine, Mme Ponte Isabelle et M. Menetrier Georges.

La commission des élections, à savoir le bureau de vote est constitué par MM. Bochard, Laugier et Maletras comme il en avait été décidé lors de la réunion de comité du 2 décembre 2008.

Deux adhérents sont demandés pour être scrutateurs : Mme Martres-Carre et M. Barnier se présentent. L'assemblée donne son aval pour ces deux scrutateurs.

Les votes commencent par Mme Le Roueil, M. Maletras, M. Laugier, M. Bochard, M. Barnier et Mme Martres-Carre; s'ensuivent ceux des adhérents présents.

Chaque votant dispose de la liste nommant les huit candidats, d'une enveloppe et signe le registre après avoir voté.

Pendant que la commission des élections procède au dépouillement des votes, Mme Le Roueil débute l'assemblée générale par la présentation de son rapport moral. Après lecture, elle demande si quelqu'un a des questions. Il n'y en a aucune, ni refus, ni abstention, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

M. Aynié enchaine avec la lecture du rapport d'activités du syndicat pour l'année 2008. Mme Le Roueil précise que la réunion du 12 décembre 2008 correspond à la première réunion plénière de la Commission Nationale du suivi des rencontres «Animal et Société». La prochaine devrait avoir lieu en avril, en la présence de M. Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Elle demande s'il y a des questions sur ce rapport d'activités. Aucune question n'étant posée, ni opposition, ni abstention, le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

M. Laugier, vice trésorier, faisant partie de la commission des élections, c'est Mme Devoize, vice secrétaire, qui fait lecture du rapport financier préparé la veille par M. Laugier, devant l'absence de Mme Planche, trésorière. Après lecture, M. Daniel demande où en est le dossier Trouillet et les problèmes d'électricité dans les locaux du syndicat. Mme Le Roueil explique à l'assemblée présente que le syndicat ne payait pas seulement l'électricité des locaux du syndicat mais également des communs et une partie d'un autre appartement. Un protocole d'accord avait été établi avec le propriétaire, par un avocat et une somme de 1000€ a été récupérée. Mme Le Roueil propose que l'on revienne ultérieurement sur le rapport financier lorsque M. Laugier aura terminé le dépouillement et que l'on passe aux questions diverses dès à présent. Accord de l'assemblée.



COMPTE-RENDU

♦ Dog sitting: Mme Croze intervient et demande ce que le syndicat peut faire par rapport aux sites internet qui regorgent d'annonces concernant ce nouveau mode de garde. Mme Le Roueil rappelle que nous ne pouvons malheureusement rien faire et que les administrations ne nous sont d'aucun secours face à internet. Elle informe que récemment la Direction des Services Vétérinaires de Paris a octroyé un certificat de capacité où l'activité mentionnée est de la pension à domicile ; le syndicat a tout de suite expédié un courrier à la Direction Générale de l'Alimentation à ce sujet et nous attendons une réponse.

♦ Formations: Mme Croze intervient en disant que les jeunes n'ont aucune motivation, et que c'est un réel problème. Mme Le Roueil précise que c'est un vrai sujet de discussion et que nous allons profiter de la présence des représentants des MFR de Semur en Auxois et de Saint André le Gaz pour échanger les points de vue.

Le dépouillement des élections étant terminé, Mme Le Roueil propose que l'on revienne sur des questions éventuelles liées au compte de résultat. Des explications sont données sur les frais relevant de la formation CESCCAM. Monsieur Laugier explique que notre syndicat avait mis en avant auprès des députés le besoin d'une formation des formateurs afin d'avoir un langage homogène pour une formation des maîtres homogène. Porteurs de ce projet notre syndicat a signé

une convention avec la SFC qui étant déjà un organisme de formation agréé, a permis de pouvoir mettre en place au plus vite la formation CESSCAM, indispensable pour la défense de nos adhérents face à une actualité législative toujours en pleine évolution. C'est à ce titre qu'un compte joint a été ouvert. Les comptes annoncés sont les soldes en banque, et non un résultat financier.

N'ayant pas d'autres questions, ni opposition, ni abstention, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

La conversation sur la formation des jeunes ayant été interrompue, l'assemblée reprend ce sujet.

Certains professionnels ont des différends après les jeunes en formation et certains enseignants ont des différends avec certains professionnels. Il faudrait trouver des jeunes motivés et des bons professionnels et ce n'est pas toujours évident de faire coïncider cela. Mme Le Roueil indique que certaines écoles sont plus souples que d'autres pour aider à l'organisation de l'accueil des jeunes dans nos structures notamment en adaptant les plannings par rapport aux vacances scolaires.

Mme Croze pense qu'il y a un manque de relationnel avec les parents qui ne comprennent pas les impératifs de la profession. Le problème des horaires et des contraintes de nos professionnels est abordé et il conviendrait que les jeunes et leurs parents soient mieux informés, voire plus conscients des impératifs du métier d'éleveur canin.



Le Partenaire des Toiletteurs

 Votre livraison conforme à la commande.

- 7 500 références disponibles.
 - Livraison sous 48 H.

Fabricant - Distributeur

VOS CONSEILLERS

Tél: 02 96 27 11 20 Fax: 02 96 27 10 87

e-mail: jikafrance@wanadoo.fr

Site : jika.com

Agence PARIS

Tél. 01 49 09 94 95

- Système informatique pour les salons de toilettage «HÉLÈNE»
- Stage de perfectionnement au Toilettage
- Etude prévisionnelle d'activité (dossier bancaire et d'aide)
- Conseils en développement
- Promotions et Déstockages

Catalogue disponible

- Matériel de toilettage
- Tondeuses
- Brosses
- Ciseaux
- Sellerie Cuir
- Sellerie Nylon doublé
- Cosmétiques KHARA
- Cosmétiques EXCELLENCE
- Cosmétiques J.P. HERY
- Cosmétiques PET STUDIO
- Cosmétiques NATUREACosmétiques ANJU
- Cosmétiques ICC
- Cosmétiques CANYS
- Confection
- Friandises
- Jouets
- Accessoires Chats
- Cages de transports
- Gamelles en tissus, métal et PVC
- Panneaux de chenil
- Présentoirs de magasin

COMPTE-RENDU

L'un des représentants de la MFR de Saint André le Gaz précise que le premier critère pris en compte pour un jeune est la motivation et que d'une manière générale, tout se passe bien dans leur établissement avec les élèves et les professionnels. Pour preuve, il n'y a eu qu'un ou deux désistements sur 24 les années précédentes. M. Mathieu, directeur de la MFR de Semur en Auxois précise qu'il n'y a environ 10 lycées privés et 10 lycées publics d'enseignement canin et félin en France et rappelle que certains élèves n'hésitent pas à passer plusieurs heures dans les trains pour aller chez le professionnel ou à l'école sans voir leurs parents. Il précise que certains éleveurs se sont organisés pour réduire les heures de travail hebdomadaire mais qu'il y a encore des efforts à faire. M. Aynié se réfère au Code du travail et précise que notre rôle de syndicat est de rappeler cette obligation légale.

Mme Le Roueil rappelle qu'il y a une dizaine d'années, les parents conduisaient leurs enfants jusqu'à l'élevage et que le professionnel était remercié. Aujourd'hui, c'est devenu à leurs yeux, un dû : il faut les nourrir, les loger, et aller les chercher à la gare sans plus beaucoup de considération pour notre fonction de formateur. M. Aynié intervient pour rappeler que lors de leurs stages vétérinaires ou autres, ils n'ont rien de ces avantages là. Par contre, il précise que l'on n'est pas tenu d'héberger les jeunes et que lorsque les jeunes sont à l'extérieur, ils peuvent se débrouiller.

M. Bochard précise que la première chose qui est demandée pour un accueil en stage, est de savoir s'ils sont logés ou non, la qualité de la formation passant au second plan. M. Menetrier intervient et s'étonne que les professionnels n'aient droit à rien en contrepartie de la formation qui est dispensée.

M. Frey quant à lui, pense que du moment que les jeunes travaillent sur l'exploitation, il est normal qu'ils soient logés et nourris. Il rappelle que l'on n'est pas obligé de prendre des stagiaires. Il fait référence à la différence entre les apprentis et les stagiaires.

M. Laugier précise qu'il faisait partie des personnes qui sont à l'origine de la charte des maîtres de stage de la MFR d'Eyragues et que les jeunes sont des plus values sur une exploitation et non des rouages pour faire tourner une entreprise.

L'un des représentants de la MFR de Saint André le Gaz indique qu'ils ont mis en place un réseau de professionnels et qu'ils ont dû faire un tri pour les jeunes qui cherchent des maîtres de stage.

M. Aynié constate que la culture générale des jeunes est dramatique M. Laugier indique que c'est au cours de la réunion des maîtres de stage dans les écoles qu'il faut parler et demander des supports scolaires.

Mme Le Roueil précise qu'elle se rend toutes les années aux réunions organisées à la MFR de Semur en Auxois ou Saint André le Gaz, qu'un maître de stage devrait participer au moins une fois sur deux à ces réunions.

M. Menetrier demande aux représentants des écoles, combien de professionnels font partie de leur réseau. La MFR de Semur en Auxois annonce 350 dont 100 en élevage. Celle de Saint André le Gaz indique qu'ils auront moins d'élèves l'année prochaine et qu'ils auront donc un «noyau plus dur » mais n'indique aucun chiffre.



M. Mathieu félicite le syndicat de demander le retour du CAP pour les jeunes dont le niveau scolaire ne leur permettra pas d'aller au BAC.

Mme Le Roueil précise que le souci sera pour les professionnels de signer un contrat sur 3 ans. M. Bochard rétorque que ces jeunes vont manquer de maturité.

M. Mathieu indique qu'un titulaire d'un BAC PRO aura 17 ans et demi et ne pourra pas avoir de travail à cet âgelà. Mme CROZE répond que beaucoup suivront la filière BTS et que c'est aux professionnels de motiver ces jeunes.

Mme Le Roueil indique que l'avenir, c'est la formation. Le rapport national sur les statistiques économiques et sociales qui vient d'être rendu par le conseil économique indique que le taux d'insertion au travail est le plus élevé lorsqu'un jeune a au minimum BAC + 2 et que le taux le plus faible est celui des jeunes sans diplôme.

<u>Coût de production d'un chiot</u>: Mme Le Roueil demande aux représentants des écoles si on pourrait utiliser les chiffres des rapports de stage concernant le coût de production d'un chiot. Appel est fait à l'assemblée.

M. Maletras propose d'annoncer le résultat des élections. Accord de l'assemblée :

Mme Le Roueil: 67 voix, réélue pour 6 ans M. Fonseca: 64 voix, réélu pour 6 ans M. Frey: 62 voix, réélu pour 6 ans Mme Goyon: 57 voix, élue pour 6 ans Mme Ponte: 55 voix, élue pour 4 ans M. Daniel: 49 voix, réélu pour 4 ans

M. Menetrier : 28 voix, non élu Mme Molinie : 9 voix, non élue

Mme Le Roueil propose que la réunion sur la formation des maîtres qui était prévue l'après midi puisse être abordée avant le déjeuner. Accord de l'assemblée.

Mme Le Roueil explique où nous en sommes à l'heure actuelle de l'avancée des décrets et arrêtés concernant la formation des maîtres. Elle informe être en réunion dans deux jours pour la mise en place de la circulaire qui définira plus précisément les conditions d'habilitation des formateurs. A ce titre, elle demande à l'assemblée de l'informer de ce qu'elle doit proposer concernant d'une part les installations d'accueil et d'autre part l'assurance.

COMPTE-RENDU

M. Barnier et M. Lagrange interviennent pour expliquer qu'ils sont aussi président ou ancien président de CUR et que la majorité des clubs SCC n'auront pas de structures d'entrainement et d'accueil répondant à de trop fortes exigences. Il en sera de même pour les professionnels.

Mme Le Roueil indique qu'elle a un souci sur la demande probable d'un ERP et demande si quelqu'un l'a dans la salle. M. Lagrange indique que cela n'existe plus et que maintenant, c'est le SIAP (Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes). Cette formation permet d'intervenir dans n'importe quel établissement qui reçoit du public. Cette disposition serait trop lourde. Il précise que lors de l'organisation d'un concours dans un club, personne n'est titulaire d'un ERP ou SIAP.

M. Moerlen intervient en temps que pompier afin de préciser que l'ERP est une formation délivrée à une personne aux divers risques dont la sécurité incendie et non un à un lieu. Il propose que l'éducateur fasse une attestation sur l'honneur précisant la présence d'un extincteur. M. Barnier précise qu'il faut que nous puissions accueillir nos clients en extérieur. Mme Le Roueil rajoute que le groupe maximum s'il y a présence des chiens sera de 10. L'assemblée imagine mal comment des éducateurs pourraient décider de mettre en place cette formation sans les chiens des propriétaires. M. Barnier précise que les clubs SCC accueillent des groupes de 30 à 40 personnes avec chiens avec déclaration d'établissements à la Direction Départementale des Services Vétérinaires mais sans autre exigence particulière.

Compte tenu du fait que des professionnels sont souvent également des bénévoles des clubs d'utilisation, Mme Le Roueil tient à préciser que lorsqu'elle a écrit que «la formation des maîtres ne relèverait pas des compétences des bénévoles de la SCC», elle n'a jamais dit qu'ils étaient incompétents. Elle explique que «relever des compétences de» est un terme juridique et cite en exemple des avocats qui disent ne pas être «compétent» en matière de droit pénal par exemple si ils sont compétents en droit rural. Il s'agit d'une «compétence à agir» et non pas une remise en cause d'une «compétence» de terrain.

Mme Le Roueil rappelle que la formation des maîtres se fera sur une journée, qu'il y aura de la formation théorique et des supports visuels sont donc souhaités.

M. Barnier qui a 30 ans de Société Canine Midi Côte d'Azur à son actif, intervient et indique que la SCC planche sur la reconnaissance des éducateurs (CNEA) et des moniteurs et entraineurs CUN en tant que sapiteur. Il précise que l'activité première d'un club est la socialisation et l'éducation et que l'amélioration des races intervient en second plan.

Mme Le Roueil indique que son second sujet de discussion concerne l'assurance car il serait nécessaire d'avoir une attestation d'assurance spécifique pour le dossier de demande d'habilitation.

Elle explique qu'elle s'était engagée auprès de la DGER à négocier un contrat national pour les professionnels. Lors de toutes les démarches qu'elle a déjà entreprises, dès qu'elle aborde le sujet de formation de maîtres de chiens déclarés «dangereux» par la loi, les portes se ferment. M. Godebout précise que la Responsabilité Civile Professionnelle de nos professionnels devrait être suffisante, les chiens de ses propriétaires étant euxmêmes déclarés en mairie, ils sont en conséquence assurés par leur propriétaire.

M. Menetrier informe que dans la commune où il fait du ramassage pour la fourrière, il n'a pas besoin d'assurance spécifique et que c'est sa responsabilité civile qui fonctionne.

M. Barnier ne comprend pas où est le problème. Un éducateur qui fait du dressage sur son terrain est couvert par son assurance professionnelle.

Mme Le Roueil indique de ne pas omettre de joindre la photocopie du diplôme CESCCAM dans le dossier de demande d'habilitation pour ceux qui l'ont eu. Elle signale que bien que la formation ne soit pas obligatoire pour tous, beaucoup d'éducateurs participent, mais également des éleveurs et des toiletteurs au regard du contenu sur le comportement canin.

Elle informe l'assemblée que la SCC mais également le PRODAF et ZOOPSY envisagent de proposer une formation des formateurs. Cela surprend l'assemblée lorsque l'on sait le travail que cela a constitué pour le syndicat de faire reconnaître le simple principe d'une formation. Il appartiendra aux professionnels de savoir par qui ils veulent être formés. Mme Le Roueil rappelle qu'à l'époque notre syndicat a obtenu que le CESCCAM soit sur la liste des titres habilitant après une entrevue avec le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture. Elle avait fait valoir que des bénévoles pourraient dispenser la formation alors que les professionnels qui n'auraient pas trois années d'ancienneté ne pourraient exercer. Il a donc été convenu que les professionnels ayant plus d'une année et moins de trois années d'expérience, accompagné du CESCCAM pourraient demander leur habilitation. Depuis, les projets ont évolué et le dernier en date a ramené à deux années l'expérience professionnelle requise.

Elle indique que les éducateurs 1^{er} et 2^{ème} degré et les moniteurs de clubs seront habilités dans leur club respectif.

M. Lagrange intervient pour savoir pourquoi certains éducateurs commencent à former des maîtres alors que le décret d'application n'est pas sorti. Mme Le Roueil s'étonne de cette intervention, ceci serait illégal puisque les décrets ne sont pas encore publiés et que les dossiers d'habilitation ne peuvent être déposés.



COMPTF-RENDU

M. Lagrange précise de quel éducateur il s'agit. Cependant, sans preuve, nous ne pouvons et voulons réagir à cette affirmation.

M. Menetrier demande si il y aura un protocole de la journée de formation, Mme Le Roueil répond par la positive.

Mlle Martres-Carre demande s'il ne serait pas possible d'établir un protocole interne au syndicat : même qualité de formation, même coût de formation... afin que tout le monde ait une trame commune.

Mme Le Roueil répond que c'est l'objectif même des sessions de formation CESCCAM.

M. Lagrange approuve et dit que la formation était riche d'informations en trois jours seulement.

M. Siredey demande où en est la constitution du DVD vu dans la brochure dans laquelle on demandait des volontaires. Il lui est répondu que nous n'avons eu aucun retour de Mme Molinie qui avait ce projet en charge.

M. Menetrier demande comment Mme Molinie s'est retrouvée responsable de la commission Education Dressage Comportement.

Mme Le Roueil l'informe qu'elle a posé sa candidature à la Commission et répond qu'au regard du travail qu'elle nous a fourni dans le cadre de la mise en place des CESCCAM, nous avions pensé avoir une personne déterminée à travailler à nos côtés, d'où le poste de responsable.

M. Siredey dit que les éducateurs ne veulent pas dépendre de cette personne.

M. Laugier reconnait que le syndicat a été instrumentalisé par cette personne et précise que nous nous devons de les informer de ce qui vient de se passer.

Mme Le Roueil lit le mail que Mme Molinie nous a expédié en date du 28 février 2009 qui a aussi été expédié en copie aux membres du bureau de son association comme le fait remarquer M. Fonseca. Mme Le Roueil informe les adhérents que le comité a travaillé durant deux heures lors de la réunion de comité du 2 mars 2009 sur la réponse à lui apporter et les justificatifs à joindre. Mme Le Roueil informe que Mme Molinie avait proposé

sa candidature en recommandé avec accusé de réception comme indiqué dans les statuts du syndicat.

Est également à disposition des adhérents présents lors de cette assemblée l'ensemble du dossier qui a abouti à la création du CESCCAM: convocations, organisations de réunions et compte-rendu de celles-ci, documents de travail, courriers, échanges de mails. Elle présente à l'assemblée le document écrit et publié sur internet par Mme Ostmane soutenu par Mme Molinie. Elle montre sa propre présentation sur la législation des chiens susceptibles d'être dangereux dans le cadre de la formation CESCCAM. Chaque membre de l'assemblée générale est appelé à venir constater la véracité de ce qui est présenté et la similitude des documents. Elle précise que le dossier est confié à notre avocat.

M. Menetrier demande combien touche un intervenant CESCCAM.

M. Laugier annonce que Mme Molinie a obtenu 1500€ HT pour l'organisation du CESCCAM de Brens.

M. Fonseca intervient pour dire que nous n'avons pas tous la même définition du bénévolat.

M. Siredey demande si nous avons signé un contrat. M. Laugier répond qu'elle nous a envoyé ses factures.

M Laugier précise que chaque intervenant touche 250 € plus la prise en charge de ses frais de déplacement et hébergement.

Devant le peu d'inscrits (10!), la session de formation CESCCAM prévue à Montmorillon a été annulée par Mme Le Roueil et M. Laugier. Mme Molinie a fait connaître son mécontentement de cette annulation au lieu de nous informer du faible nombre de participants.

M. Mathieu, directeur de la MFR de Semur en Auxois intervient pour demander pourquoi nous n'avons pas fait appel aux structures de formation que sont les MFR pour le montage du référentiel. La question est posée non pas pour s'octroyer de nouvelles formations mais mettre à disposition leurs compétences en la matière. Le comité prend note de cette intervention et y songera pour les formations prochaines.

M. Laugier tient à informer l'assemblée générale que Mme Molinie est restée notée sur les feuilles pour les élections de même que le comité n'a rien dit des problèmes rencontrés avant l'assemblée générale et les élections, afin que celles ci ne puissent être remises en cause. En fonction du résultat obtenu, le comité devra prendre une décision en conséquence.

Mme Le Roueil clôture l'assemblée générale à 13 heures.

Réunion du nouveau comité pour élection du bureau : Résultats :

<u>Présidente</u> : Anne Marie Le Roueil : élue avec 9 voix et 1 nul

<u>Vice président</u>: François Maletras: élu avec 10 voix Trésorier: Serge Laugier: élue avec 9 voix et 1 blanc

Vice trésorier : Cédric Bochard : élu avec 9 voix et 1 blanc

<u>Secrétaire</u> : Jean-Louis Aynié : élu avec 10 voix Vice secrétaire : Isabelle Ponte : élue avec 10 voix.

Courrier du ministère de l'Agriculture Michel BARNIER

Paris le 18 Février 2009

Madame la Présidente,

Vous avez appelé mon attention sur le dispositif de l'évaluation comportementale des chiens mentionnés à l'article L.211-13 du code rural.

La circulaire conjointe du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (INTD0700105C) à laquelle vous faites allusion, avait principalement pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre de l'évaluation comportementale, en proposant un classement selon quatre niveaux de risque de dangerosité du chien, ainsi que les conséquences et les conditions de renouvellement en fonction du classement du chien.

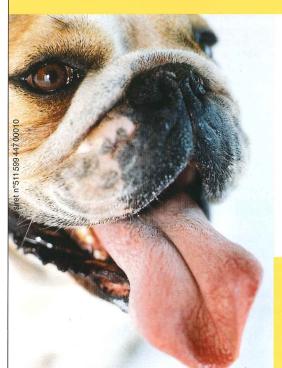
Après l'adoption de la loi n2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, ces conditions sont désormais codifiées, après la publication du décret n02008-1158 du 10 novembre 2008, aux articles D.211-3-1 à D.211-3-2 (nouveaux) du code rural.

Une circulaire interministérielle aux préfets relative à l'application de l'ensemble de la loi est prévue à l'échéance du premier semestre 20098. C'est le ministère de l'intérieur qui assure le pilotage de sa rédaction, en lien avec mes services. Il n'est, à l'heure actuelle, pas possible de présumer de son contenu, mais j'ai bien noté votre demande et l'action entreprise par votre syndicat en faveur de la bonne formation de vous adhérents.

Je vous prie de croire, madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et bien sincères.



mauvaise haleine?



Non ! La mauvaise haleine n'est pas normale. Une mauvaise haleine est le signe de problèmes de santé bucco-dentaires sérieux.

Saviez-vous que beaucoup de problemes de santé chez les chiens et les chats commencent dans la bouche ? De miniscules plaques bactériennes s'accumulent sur les dents chez le jeune animal. La plaque dentaire se durcit et se transforme en tartre. Si on ne l'enlève pas, il peut provoquer de sérieux problèmes de santé et même changer radicalement la qualité de vie de votre compagnon.

PlaqueOff Animal est un moyen naturel, facile et efficace de maintenir une bonne hygiène dentaire chez les chiens et les chats. L'amélioration apparait déjà en 2 à 4 semaines d'utilisation.

PlaqueOff Animal enlève le tartre existant, lutte contre la plaque dentaire, élimine la mauvaise haleine et redonne des gencives saines. PlaqueOff Animal est un produit entièrement naturel et très facile à administrer. Il suffit de le saupoudrer sur la nourriture de votre animal une fois par jour.

PlaqueOff Animal agit via la salive de façon a empêcher de nouvelles plaques dentaires d'adhérer aux dents. Le tartre existant se ramollit et se détache et devient si poreux que l'on peut même l'enlever avec l'ongle. Un pot dure jusqu'à 8 mois.

Retrouvez Plaqueoff Animal chez votre vétérinaire, en jardineries/animaleries, magasins de bricolage et chez les toiletteurs



buccosanté tél: 04 94 19 15 46 e-mail: info@buccosante.co



EFFICACITÉ

PROUVÉE

Toilettage

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOILETTA ET D'ESTHETIQUE CANINE 2009

Dates et lieu de rendez-vous :

La 22^{ème} édition du championnat de France de toilettage et d'esthétique canine aura lieu les samedi 24 et dimanche 25 octobre 2009 à l'Espace 1500 à Ambérieu en Bugey (01) ; les feuilles d'engagement seront bientôt disponibles mais en attendant, nous vous remercions de contacter le secrétariat au 0892 681 341.

Création d'une nouvelle catégorie :

Vous exercez depuis une ou plusieurs années ? Vous avez toujours voulu participer ? Vous n'êtes pas un(e) habitué(e) des concours ? Une nouvelle classe d'engagement a été créée pour VOUS! La classe ESPOIR PRO:

- → ESPOIR car première participation
- → PRO car professionnel(le).

Les classes représentées sont :

<u>FUTUR PRO</u>: toutes les personnes en formation de toilettage dans l'année civile sans que cette formation ne puisse dépasser 2 ans en section toilettage ou autre, à partir du moment où le métier pratiqué est le toilettage (sauf redoublement).

→ Justificatifs obligatoires :

- . Photocopie du contrat de travail BTC jeune apprenti en $1^{\text{ère}}$ et $2^{\text{ème}}$ année,
- . Ou une attestation du formateur pour la formation adulte.

ESPOIR PRO: toute personne salariée, titulaire du diplôme BTC ou professionnel, qui participe pour la première fois à un concours de toilettage national ou international.

→ Justificatifs obligatoires :

- . Photocopies du diplôme BTC et du contrat de travail en cours pour les salariés.
- . RM ou RC et/ou appel de cotisations sociales de moins de 6 mois ou extrait Kbis récent pour les indépendants.
- . Attestation sur l'honneur remplie et signée.

<u>PRO</u>: tous les toiletteurs ou éleveurs en exercice ou ayant quitté la profession depuis moins de 12 mois.

→ Justificatifs obligatoires :

- . RM ou RC et/ou appel de cotisations sociales de moins de 6 mois ou extrait Kbis récent pour les indépendants.
- . Dernier bulletin de salaire pour les salariés.



Les catégories sont :

- Caniche exposition*
- Caniche commercial*
- Épilation
- → Spaniel et setter
- → Autres poils (bichon frisé, croisé caniche, coupes new-look et ciseaux yorkshire, lhassa, shih-tzu, coton, chiens d'apparence de race, etc...).

* Les classes ESPOIR PRO et FUTUR PRO concourent pour la catégorie caniche sans distinction d'exposition ou commercial.



Jury

Spaniels

Futur pro Mmes Annie DOREZ et Sylvie GUINCHARD
Espoir pro Mmes Karine BEDAIN et Annie DOREZ
Pro Mmes Karine BEDAIN et Sylvie GUINCHARD

Caniches

Futur pro Mmes Nathalie BOURGEOIS et Annie DOREZ Espoir pro Mme Karine BEDAIN et M. Alain TREINS

Pro commercial Mme Karine DEVOIZE et M. Alain TREINS
Pro exposition Mmes Karine BEDAIN et Sylvie GUINCHARD

Epilations

Futur pro Mmes Nathalie BOURGEOIS et Sylvie GUINCHARD
Espoir pro Mmes Karine DEVOIZE et Annie DOREZ
Pro Mme Sylvie GUINCHARD et M. Alain TREINS

Autres Poils

Futur pro Mmes Nathalie BOURGEOIS et Karine BEDAIN
Espoir pro Mme Karine DEVOIZE et M. Alain TREINS
Pro Mmes Karine BEDAIN et Karine DEVOIZE

Les Meilleur(e)s : Tous les juges

Soirée détente

Soirée « détente » à la Guinguette DON CAMILLO le samedi 24 octobre 2009, Restaurant Grill Pizzeria à Ambérieu-en-Bugey, piste de danse, ambiance... de quoi se détendre entre les deux jours de championnat - Prix : 30 € par personne.

Co-voiturage

Une toiletteuse nous a suggéré le système du co-voiturage pour limiter les frais de déplacement : si cela vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat au 0892 681 341 afin de nous laisser vos coordonnées postales et être mis éventuellement en relation avec les personnes de votre région.



Elevage

"VOUS ÊTES ÉLEVEUR DE CHIENS DE 2èME CATÉGORIE"

... Courrier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction Générale de l'Alimentation, Sous-Direction Santé et Protection Animales, Bureau de la Protection Animale

Objet : Modalité de vente des chiens de 2ème catégorie

Paris, le 28 janvier 2002

(...) Votre syndicat a bien voulu solliciter mes services sur les modalités de vente des chiens de deuxième catégorie définis par l'arrêté du 27 avril 1999, en relation avec l'application des dispositions législatives encadrant la détention de ces animaux telles que prévues aux articles L. 211-13 à L. 211-16 du code rural.

Après avoir pris l'avis des services du ministère de l'intérieur en charge de l'application de ces dispositions, je peux vous indiquer en effet que tout détenteur, a fortiori tout vendeur de chien de deuxième catégorie doit pouvoir justifier de la possession du récépissé de déclaration en mairie conformément à l'application de l'article L. 211-14 du code rural pour chacun des chiens qui serait proposé à la vente. Ce récépissé doit ainsi être remis à l'acheteur du chien au moment de la livraison de l'animal, en vue de procéder à la mise à jour de la déclaration à la mairie de son domicile selon les conditions prévues à l'article L. 211-14 du code rural, ce document faisant partie des contraintes liées à la détention de ces chiens sur la voie publique.

L'acquéreur en tant que nouveau propriétaire, devra se rendre à la mairie de son lieu de résidence pour faire procéder à la modification de domiciliation.

Dans le cas particulier des éleveurs français de chiens de deuxième catégorie, tel que les rottweilers, il peut être admis que les produits issus d'une mère valablement déclarée en mairie soient couverts par le récépissé de déclaration jusqu'à l'âge où ils pourront recevoir la première injection de vaccin antirabique (3 mois) et ainsi être déclarés individuellement en mairie. Par voie de conséquence, il est bien entendu que ces chiots ne pourront être vendus qu'à l'âge de trois mois accompagnés d'un récépissé individuel de déclaration.

En tout état de cause, pour ce qui concerne le commerce des chiens de deuxième catégorie en provenance d'un autre Etat membre, les animaux doivent pouvoir répondre aux conditions requises en vue de leur détention en France et de leur déclaration en mairie par le revendeur français lui-même. Le vendeur est responsable de la connaissance des caractéristiques de l'animal qu'il vend et est tenu de le vendre avec les documents qui permettront à l'acheteur sa détention licite. (...)

Le Vétérinaire Inspecteur en Chef Sous-Directeur de la Santé et de la Protection Animales François DURAND

Compte-rendu de la réunion de travail du 5 mars 2009 sur le projet de circulaire pour la formation des maîtres des chiens dits « dangereux »

Présents:

- Mme Palin Sophie, MM. Reitzer Daniel et Joly Philippe pour la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER).
- M. Le Gal Olivier pour la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).
- Mme Le Roueil Anne Marie et M. Laugier Serge du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat (SNPCC)
- M. Varlet André pour la Société Centrale Canine (SCC).
- M. Michaux Jean Michel pour l'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville (ISTAV).
- Mme Collignon Catherine, MM. Georgel Cyrille, Ledoeuf et Ladonne Luc pour le Syndicat interprofessionnel des fabricants et distributeurs de produits et animaux familiers (PRODAF).

M. Reitzer informe les personnes présentes que le décret relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation est signé par M. Michel Barnier et est parti à la signature auprès de Mme Alliot Marie.

Le décret confirme la durée d'une journée comportant une partie théorique et une partie pratique. Le programme en lui même sera défini par un arrêté ministériel.

Les personnes habilitées le sont pour 5 années.

Pour justifier de 300 heures de pratique de l'éducation canine par an et, en ce qui concerne les professionnels, nous avions proposé la copie du certificat de capacité comme justificatif. En effet, lorsque nous l'avons obtenu par ancienneté nous avions déjà dû justifier d'une ancienneté de notre activité. Cela a été accepté, les professionnels fourniront donc dans leur dossier de demande la copie de leur certificat de capacité obtenu depuis au minimum deux années. Pour les clubs SCC, c'est le président du club qui devra établir une attestation de présence au club de 300 heures par an par la personne demandant son habilitation. M. Joly explique que nous sommes passés à deux années d'expérience professionnelle au lieu de trois prévues initialement. La directive européenne sur les qualifications européennes prévoit deux années d'expérience professionnelle pour les ressortissants de l'Union européenne et il n'était pas envisageable de laisser à trois années pour les français seulement.

Nous avons attiré l'attention sur le fait qu'il existe aujourd'hui de nombreux clubs, hors SCC, qui fleurissent et cachent une activité professionnelle non déclarée. Nous avons demandé à ce que ces personnes ne puissent faire la formation des maîtres *. M. Ledoeuf s'est opposé à cela au prétexte que cela serait donner un jugement de valeur au profit de la SCC.

L'attestation d'aptitude sera signée et délivrée par la personne habilitée qui aura la possibilité de la refuser. Les critères de refus ont été discutés. La liste des formateurs agréés sera disponible en préfecture et transmise aux mairies. Le SNPCC est intervenu pour que l'éducateur ne soit pas limité à son seul département. Il nous a été confirmé qu'il pourra accueillir des clients de tous départements ou se déplacer. Nous avons également débattus de l'assurance et avons fait remonter les propositions de notre assemblée générale : l'attestation d'assurance professionnelle sera

donc valide. En ce qui concerne le terrain, celui ci devra avoir été déclaré auprès de la DDSV (CERFA n° 50-4509). Mme Le Roueil a rappelé que le décret du 28 août 2008 précise qu'un établissement déclaré en installation classée soumise à autorisation (L. 512-1 et L. 512-8 du code de l'environnement) vaut déclaration.

Au regard de la difficulté que notre syndicat a eu à faire valider le principe même d'une formation, Mme Le Roueil a souhaité s'assurer que les formations proposées désormais par d'autres, ont leur référentiel de présenté à la DGER et sont bien des formations de trois journées. Ceci lui est confirmé. M. Reitzer souhaite toutefois attirer notre attention sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les formations, que le public concerné est restreint en terme d'obligation de détenir une formation (professionnels ayant entre 1 et 2 années d'exercice) et que certains doivent déjà avoir leur CESCCAM. Le SNPCC a précisé que beaucoup de professionnels ont participé à cette formation et avant tout afin de répondre à l'initiative de notre syndicat d'avoir une formation des maîtres homogènes sur le territoire national.

- * Nous avons pris contact avec la SCC pour leur demander leur avis sur la proposition ci-dessous :
- (...) En ce qui concerne le SNPCC, nous reconnaissons l'expérience et l'encadrement des intervenants possibles au sein des clubs de la SCC mais nous opposons à ce que des clubs "hors circuit SCC " proposent la formation des maîtres.

Pour éviter cette dérive, il suffirait que, d'un commun accord, nous précisions que les moniteurs des clubs SCC sont les seuls à pouvoir le faire et dans le cadre du seul club dont ils sont membres. Nous attendons la réponse de la SCC pour proposition commune à la DGER.

Vous êtes professionnel et souhaitez préparer votre dossier de demande d'habilitation ?

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, elle peut encore évoluer jusqu'à la sortie de l'arrêté ministériel.

Ces informations vous sont données afin que vous puissiez commencer à préparer votre dossier :

Pour les professionnels ayant plus de deux années d'exercice :

- Copie du certificat de capacité de plus de deux ans
- Copie du diplôme CESCCAM* (facultatif)
- Attestation d'assurance professionnelle
- Déclaration du terrain à la DDSV
- Copie du document écrit que vous allez éventuellement remettre aux stagiaires.

Pour les professionnels ayant entre une et deux années d'exercice :

- Copie du certificat de capacité de plus de un an
- Copie du diplôme CESCCAM* ou autre formation reconnue (obligatoire)
- Attestation d'assurance professionnelle
- Déclaration du terrain à la DDSV
- Copie du document écrit que vous allez éventuellement remettre aux stagiaires.

^{*} Ceux qui l'ont passé et obtenu l'auront lorsque l'arrêté ministériel sera paru.

COMMISSION « PENSION »

La commission pension souhaite organiser une réunion de travail où nous inviterions des représentants des Directions Départementales des Services Vétérinaires, Directions Départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et Directions des Impôts.

Les adhérents qui veulent participer doivent se faire connaitre auprès d'Isabelle à l'adresse mail suivante : snpcc@aol.com

Nous avons besoin de personnes qui souhaitent s'investir et apporter leurs idées.

Cette réunion est prévue dans les trois mois qui viennent et se déroulera sur le secteur parisien.

Petit clin d'œil Vraiment intelligent ce chien!



Par un bel après-midi, un vieux chien, qui avait l'air bien fatigué, rentre dans ma cour.

J'ai bien vu par son collier et son ventre bien rond que c'était un chien qui venait d'un bon foyer et qu'il était bien soigné.

Il vint calmement vers moi. Je caressai gentiment sa tête.

Alors il me suivit à l'intérieur de la maison et se dirigea tranquillement dans un coin, se coucha en rond et s'endormit.

Au bout d'une heure il se leva, alla vers la porte que j'ouvris pour le laisser sortir.

Le jour suivant il était de retour pour une visite dans ma cour, rentra à nouveau dans la maison et se coucha au même endroit que la veille et dormit encore pour à peu près une heure.

Le même scénario se reproduisit presque à tous les jours pour plusieurs semaines.

Curieuse, j'attachai une note à son collier sur laquelle j'écrivis : «J'aimerais trouver qui sont les maîtres de ce merveilleux chien et je me demande si vous savez que presque tous les après-midi votre chien vient chez moi pour faire une sieste.»

Le jour suivant le chien arriva pour sa sieste avec une note différente attachée à son collier.

«Il vit dans une maison avec six enfants dont deux ont moins de 3 ans. Il essaie de rattraper du sommeil perdu. Puis-je l'accompagner demain?»

Rapport d'information Vautrin

LES ONZE COMMANDEMENTS DE LA FILIÈRE CANINE

La mission d'information sur la filière canine est composée de : Mmes Catherine Vautrin, Corinne Erhel, Geneviève Gaillard, MM. Dino Cinieri, Michel Lejeune, Pierre Lang et Daniel Paul.

- Élaborer et publier un « code de l'animal de compagnie » :
 Soit un recueil permettant à tous les acteurs de la filière canine de prendre facilement connaissance du droit applicable à leur activité.
- 2. Établir un « tableau de bord » de l'économie de la filière canine : Il regrouperait toutes les informations économiques concernant la filière et serait actualisé chaque année.
- 3. Arrêter une nomenclature complète des métiers du chien : Elle aiderait à sortir de l'actuelle « nébuleuse » des métiers et des actions, à savoir qui fait quoi et à vérifier que les professionnels affichés sont d'authentiques professionnels.
- 4. Mettre en place une mission technique relative aux conditions d'accès à ceux-ci et aux formations qualifiantes : Dans le prolongement de la proposition précédente, il s'agit de sécuriser les métiers du chien par des formations qualifiantes et agréées comme telles.
- 5. Éditer un manuel «chien mode d'emploi»:
 A la différence du code mentionné plus haut, le manuel est destiné aux propriétaires de chien de les accompagner dans leur vie quotidienne avec leur animal.
- 6. Instaurer un numéro vert : Ce numéro, ainsi qu'un portail sur Internet, permettait de répondre en temps réel à des situations d'urgence (maladie, disparition, agression...).
- 7. Dispenser, en milieu scolaire, une information sur le chien dans la famille : Une sensibilisation des enfants à ce que signifient adopter et élever un chien, ainsi qu'être confronter à un animal en diverses circonstances, se fait déjà couramment en milieu scolaire dans les pays scandinaves.
- 8. Revoir et adapter la réglementation européenne relative au transport et à l'importation de chiens :

 La réglementation actuelle, notoirement insuffisante, laisse
 - pénétrer sur notre territoire de nombreux chiens malades ou dangereux en provenance notamment d'Europe orientale.
- Mettre à l'étude une obligation générale de déclaration :
 Cette obligation existe déjà dans certains pays, dès la naissance du chiot.
- 10. Instituer un contrôle a priori des petites annonces :

 Les petites annonces n'offrent aujourd'hui aucune garantie pour les acheteurs de chiens, il s'agit d'y introduire quelques règles de base quant à l'origine des animaux, la qualité du vendeur, les conditions de l'élevage...
- 11. Convoquer une Conférence nationale pour la filière canine destinée à valider l'organisation de celle-ci et débouchant sur la création de l'Institut technique de l'animal de compagnie :
 Un consensus se dégage peu à peu pour la mise en place d'un Institut technique qui aurait pour mission de définir et de contrôler une politique globale de l'animal de compagnie.



Le **comité**ses membres

Anne-Marie Le Roueil, Présidente
François Maletras, Vice-président
Jean-Louis Aynie, Secrétaire
Isabelle Ponte, Vice-secrétaire
Serge Laugier, Trésorier
Cédric Bochard, Vice-trésorier
Karine Devoize
Sandra Goyon
Roger Daniel
Jean-Claude Fonseca
Alain Frey

Tél. 0892 681 341 (0,34€ TTC/mn) snpcc@aol.com

- Pour les dossiers généraux, les litiges, la législation, les aides à l'installation, la formation initiale, demander Isabelle.
- Pour les licences, les adhésions et cotisations par Royal Canin ou Purina, le Championnat de France de Toilettage, demander Josiane.
- ▶ Pour les cotisations, adhésions, commandes, inscriptions aux formations, gestion du site, demander Mélanie.



SOMMAIRE

| EDITORIAL |
|--|
| Le mot de la Présidente |
| ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Rapport moral de la présidente 2 Rapport financier 4 Rapport d'activités 4 Nos actions 2008 5 Compte-rendu de l'assemblée générale 7 |
| Courrier du ministère de l'agriculture 12 |
| TOILETTAGE ET ESTHÉTIQUE CANINE Championnat de France 2009 |
| ELEVAGE Vous êtes éleveur de chiens de 2è catégorie 14 |
| FORMATION DES MAÎTRES Compte-rendu de la réunion de travail du 05/03/09 sur le projet de circulaire pour la formation des maîtres des chiens dits «dangereux» |
| COMMISSION «PENSION» |
| RAPPORT D'INFORMATION Les 11 commandements de la filière canine 16 |
| PETIT CLIN D'ŒIL Vraiment intelligent ce chien |



Texane et Dior Des Voizes Land, proprietaire et éleveur Karine Devoize



Race unique, nutrition ciblée.







Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardineries, magasins de bricolage, libresservices agricoles et chez les toiletteurs.







La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.